

## RÈGLEMENT # 2026-279

### ANNEXE 1 – RÈGLEMENT GÉNÉRAL RM01-2026 RELATIF AUX INFRACTIONS PÉNALES GÉNÉRALE ET AUX AUTRES MESURES APPLICABLES PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC ET L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

Art.	Sujet	Pers. physique
<b>CHAPITRE I – DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES ET INTERPRÉTATIVES</b>		
1	Préambule	-
2	Titre abrégé	-
3	Territoire assujetti	-
4	Responsabilité de la municipalité/ville	-
5	Définitions	-
6	Définitions additionnelles	-
<b>CHAPITRE II – DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES</b>		
7	Application	-
8	Émission de constat d'infraction	-
9	Identification	-
<b>CHAPITRE III - NUISANCES</b>		
10	Déchets endroits interdits ou cours d'eau	50\$
11	Canons effaroucheurs	100\$
12	Fosse ou excavation	100\$
13	Projection de lumière	100\$
14	Cas d'exception	100\$
<b>CHAPITRE IV – CIRCULATION ET STATIONNEMENT</b>		
15	Ligne fraîchement peinte	50\$
16	Périmètre de sécurité	200\$
17	Éclaboussement d'un piéton	50\$
18	Voie, piste cyclable ou sentier multifonctionnel	50\$
19	Véhicule hors route	150\$
20	Parade, procession ou course	300\$
21	Obstruction à la circulation	100\$
22	Circulation avec des animaux	150\$
23	Dompage à la signalisation routière	200\$
24	Constat d'infraction enlevé	150\$
25	Responsabilité du propriétaire d'un véhicule	-
26	Interdiction de circuler et de stationner	200\$
27	Stationnement limité	100\$
28	Signalisation temporaire	100\$
29	Stationnement de nuit durant l'hiver	50\$
30	Stationnement public	50\$
31	Stationnement interdit – Propriété de la municipalité/ville	100\$
32	Stationnement interdit – Chemin public, espaces réservés et signalisation	100\$
33	Interdiction de conduire sur une roue	150\$
34	Pouvoirs consentis aux personnes habilitées	-
35	Amende	-
<b>CHAPITRE V – SOLLICITATION ET COLPORTAGE</b>		
36	Prohibition	300\$
37	Conditions émission du permis	-
38	Exceptions	-
39	Heures de sollicitation ou de colportage	100\$
<b>CHAPITRE VI – SÉCURITÉ, PAIX ET ORDRE</b>		
<b>SECTION I – ALCOOL, CANNABIS ET GRAFFITI</b>		
40	Possession et consommation de boissons alcoolisées ou de cannabis	100\$
41	Possession, vente, distribution et/ou consommation de boissons alcoolisées	100\$
42	Tag et graffiti	100\$
<b>SECTION II – UTILISATION ET POSSESSION D'ARME</b>		
43	Arme dans un lieu public	300\$
44	Usage d'arme à projectile	100\$
<b>SECTION III – COMPORTEMENTS INTERDITS</b>		
45	Uriner ou déféquer	50\$

## RÈGLEMENT # 2026-279

46	Nudité	200\$
47	Indécence ou obscénité	100\$
48	Activité sur la chaussée	150\$
49	Violence dans un lieu public	300\$
50	Projectile	200\$
51	Endommager un lieu public	300\$
52	Flânage	100\$
53	Ivresse et désordre	100\$
54	Errer ou être avachi dans un lieu public	100\$
55	Frapper et/ou sonner aux portes	100\$
56	Refus d'obéir	300\$
57	Aide et assistance	300\$
58	Encouragement à commettre une infraction	250\$
59	Appel injustifié	250\$
60	Refus de quitter un lieu public	250\$
61	Refus de quitter un lieu privé	250\$
62	Escalader/grimper	100\$
63	Omission de payer	50\$
64	Objet de verre	150\$
65	Rebus, ordure et autres	250\$
66	Neige soufflée, déposée ou déversée	300\$
67	Pièces pyrotechniques	300\$
68	Obstruction de la chaussée, du trottoir	200\$
69	Feu	100\$
70	Présence lieu privé	100\$
71	Interdiction de vente et possession divers produits	150\$
<b>SECTION IV - BRUIT</b>		
72	Bruit/général	100\$
73	Bruits/cas spécifiques	100\$
74	Spectacle/musique	100\$
75	Bruit troublant la paix et le bien-être	100\$
76	Bruit causé par des travaux	200\$
77	Diffusion de musique, son et trame sonore	300\$
<b>SECTION V – RASSEMBLEMENT, MANIFESTATION ET DÉFILÉ</b>		
78	Injure et intimidation lors d'assemblée ou de défilé public	300\$
79	Responsabilité propriétaire, locataire ou occupant	500\$
80	Participation ou organisation assemblée	200\$
81	Rassemblement	200\$
82	Terrain d'une école	150\$
83	Parc ou terrain d'une école	150\$
84	Parc ou terrain de jeux	150\$
85	Circulation interdite	300\$
<b>SECTION VII – INSULTE, INJURE ET/OU ENTRAVE</b>		
86	Injure	200\$
87	Entrave	200\$
<b>SECTION VIII - ANIMAUX</b>		
88	Animaux	150\$
89	Excréments	150\$
<b>CHAPITRE VII – LES ANIMAUX</b>		
<b>SOUS-CHAPITRE I – GARDE D'ANIMAUX</b>		
<b>SECTION I – ANIMAUX SAUVAGES</b>		
90	Élevage	50\$
91	Geste favorisant leurs présences	100\$
<b>SECTION II – ANIMAUX DE FERME ET DE LOISIRS</b>		
92	Élevage et garde	100\$
93	Enclos et bâtiment	300\$
<b>SECTION III – ANIMAUX DE COMPAGNIE</b>		
94	Nombre autorisé	100\$

## RÈGLEMENT # 2026-279

95	Autorisation nombre supérieur	100\$
96	Révocation autorisation	-
97	Pouvoir autorité compétente de limiter le nombre	-
98	Délai pour régler situation problématique	100\$
99	Obligations propriétaire chatterie ou chenil	100\$
100	Application section II à l'article 99	-
101	Obligation gardien animal exotique	100\$
<b>SOUS-CHAPITRE II – OBLIGATIONS GÉNÉRALES GARDIEN D'UN ANIMAL DE COMPAGNIE</b>		
<b>SECTION I – BESOINS DE L'ANIMAL</b>		
102	Nourriture, eau, abri et soin	250\$
103	Confinement endroit clos dont automobile	250\$
<b>SECTION II - SALUBRITÉ</b>		
104	Endroit salubre	250\$
105	Conditions salubrité	250\$
106	Insalubrité	250\$
107	Obligations de nettoyage du propriétaire	150\$
108	Animal doit boire aux endroits appropriés	100\$
<b>SECTION III – TRANSPORT D'UN ANIMAL</b>		
109	Coffre ou boîte arrière d'un véhicule	100\$
110	Transport à l'extérieur de l'habitacle	100\$
111	Soleil, intempéries, aération	-
112	Animal sans surveillance dans un véhicule	250\$
<b>SECTION IV – ANIMAL MORT OU EUTHANASIÉ</b>		
113	Disposer d'un animal mort	100\$
114	Euthanasie	100\$
<b>SECTION V – ABANDON D'UN ANIMAL</b>		
115	Abandon place publique ou immeuble	100\$
116	Plainte d'abandon à l'autorité compétente	-
<b>SOUS-CHAPITRE III – PROTECTION DES ANIMAUX</b>		
<b>SECTION I – ANIMAL ATTACHÉ</b>		
117	Animal attaché	250\$
<b>SECTION II – COMBAT D'ANIMAUX</b>		
118	Combat d'animaux	1000\$
<b>SECTION III – MAUVAIS TRAITEMENTS</b>		
119	Interdictions et pouvoirs de l'autorité compétente en cas de maltraitance	1000\$
120	Poison ou piège	1000\$
<b>SECTION IV – ANIMAL ERRANT</b>		
121	Signalement et remise à l'autorité compétente	100\$
122	Pouvoirs de saisi de l'autorité compétente	-
123	Pouvoirs d'examiner et de faire euthanasier de l'autorité compétente	-
124	Pouvoirs de l'autorité compétente pour tranquilliser un animal et assurer la sécurité	-
125	Devoirs de sauvegarde d'un animal par l'autorité compétente	-
126	Devoirs de sauvegarde d'un animal portant un médaillon ou autre objet d'identification par l'autorité compétente	-
127	Offre en adoption ou faire euthanasier à l'expiration du délai	-
128	Animal placé en refuge	-
129	Gardien doit reprendre possession de l'animal	-
130	Autorité compétente doit disposer d'un animal mort en refuge ou euthanasié	-
<b>SECTION V – MALADIES CONTAGIEUSES</b>		
131	Pouvoir d'isolement et d'élimination	-
132	Danger pour la santé publique	-
133	Gardien sait son animal atteint d'une maladie contagieuse	250\$
<b>SOUS-CHAPITRE IV – INTERDICTIONS</b>		
<b>SECTION I – RASSEMBLEMENT</b>		
134	Interdiction de nourrir, garder ou attirer	100\$
<b>SECTION II – COMPORTEMENTS PROHIBÉS</b>		
135	Comportements prohibés des animaux	100\$
136	Comportements prohibés des propriétaires d'animaux	100\$

## RÈGLEMENT # 2026-279

<b>SOUS-CHAPITRE V – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES AUX CHIENS ET AUX CHATS</b>		
<b>SECTION I – LICENCE</b>		
137	Obligation de licence et conditions pour l'obtenir	200\$
138	Délai pour se procurer une licence	200\$
139	Période de validité de la licence	-
140	Renouvellement de la licence	200\$
141	Personne pouvant demander une licence	-
142	Renseignements à fournir pour l'obtention d'une licence	-
143	Autorité qui émet la licence, les droits exigibles, validité du médaillon registre des licences	-
144	Transférabilité de la licence	-
145	Port du médaillon	200\$
146	Médaillon perdu, volé ou détruit	-
147	Devoirs du gardien de l'animal si changement à la licence	100\$
148	Mort, disparition, don ou vente de l'animal	200\$
149	Interdiction d'apporter un animal sans licence sur le territoire et obligation de porter le médaillon	100\$
150	Devoir de se procurer une licence pour chien ou chat 3 mois de présence sur le territoire	200\$
<b>SOUS-CHAPITRE VI – NORMES PARTICULIÈRES POUR LA GARDE ET LE CONTRÔLE DES CHIENS</b>		
151	Normes cage, bâtiments, enclos, terrain, immeuble	300\$
152	Devoir du propriétaire d'enlever neige ou toutes autres matières pour respecter hauteurs	300\$
153	Obligations de fournir abri à l'animal	500\$
154	Propriétaire doit maîtriser son animal dans les endroits publics	300\$
155	Distance aire de jeux non clôturée	300\$
156	Maximum deux chiens par personne endroits publics	300\$
157	Interdiction de laisser chien seul dans les endroits publics	300\$
158	Interdiction de laisser errer le chien sans autorisation	300\$
159	Obligations du propriétaire de chien dans un lieu public	300\$
160	Interdiction de confier à un enfant mineur	200\$
161	Interdiction de circuler avec plus d'un chien de garde	200\$
162	Affichage « chien de garde »	100\$
<b>SOUS-CHAPITRE VII - TARIFICATION</b>		
163	Droits et frais exigibles déterminés par l'autorité compétente	-
<b>SOUS-CHAPITRE VIII – APPLICATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT</b>		
164	Autorisation de délivrer des constats d'infraction	
165	Entente des municipalités-villes pour perception des droits exigibles et application du règlement	-
166	Pouvoirs de la Sûreté du Québec	-
167	Pouvoirs de l'autorité compétente sur les chiens dans voiture	-
168	Pouvoirs de l'autorité compétente sur les chiens dans les maisons d'habitation	-
<b>CHAPITRE VIII – SYSTÈME D'ALARME</b>		
169	Alarme non fondée	100\$
170	Présomption	-
171	Interrupteur de signal sonore	100\$
172	Examen du système d'alarme	200\$
173	Déplacement/présence en cas d'alarme	200\$
<b>CHAPITRE IX – DISPOSITIONS PÉNALES, POUVOIRS D'INSPECTION, ENTRAVE ET INCLUSION</b>		
174	Droit d'inspection et personne morale	-
175 <sup>i</sup>	Amende	-
176	Récidive	-
177	Entrave	-
178	Inclusion réglementation provinciale	-

<sup>i</sup> Pour les personnes morales, le montant des amendes est doublé.